



Dialyse et nutrition

## Communiqué - vendredi 29 mars 2019

L'Aurar conteste la publication de chiffres et d'informations erronés **sur la base d'un pré-rapport d'observations provisoires de la Chambre régionale des comptes, non validé et non rendu public à ce jour**. L'association a fait valoir de nombreuses rectifications lors de la phase contradictoire et attend sereinement les conclusions définitives du rapport.

### **Concernant son statut :**

Bien que fiscalisée, l'Aurar reste un organisme à but non lucratif car aucun bénéfice n'est distribué à ses membres. Il n'y a ni actionnaire ni dividende. Les bénéficiaires sont réinvestis dans l'activité au profit des patients.

### **Concernant ses activités :**

L'Aurar se consacre exclusivement aux soins des patients. Ses deux filiales concernent la formation de ses personnels et une application de coaching nutritionnel pour la prévention de l'obésité et du diabète.

### **Concernant sa gestion :**

Le contrôle fiscal a établi la bonne foi de l'Aurar, il ne relève aucune anomalie particulière.

Le contrôle de la CRC ne pointe à aucun moment de « malversations », de « manœuvres frauduleuses » ou « d'escroquerie ».

La CRC ne confirme nullement les « suspicions » de la CGSS et considère qu'il n'y a pas de preuves en l'absence de contrôle de sa part.

En l'état, les seules recommandations de la CRC sont les suivantes : « envisager à consolider les comptes de l'Aurar » et « inviter la structure à installer un comité d'audit »

L'Aurar revendique une gestion saine qui a permis, en 20 ans, d'investir dans des locaux adaptés à son activité. Le choix d'être propriétaire de ses murs lui permet de garantir son activité à long terme. Le choix de conserver un bon niveau de trésorerie lui permet de sécuriser les emplois et le paiement des fournisseurs dans un contexte de diminution des tarifs de dialyse.

Les salaires pratiqués à l'Aurar sont parfaitement légaux, tiennent compte de la majoration Outre-mer de 20% et des critères d'ancienneté. Les montants évoqués pour les néphrologues et la directrice générale concernent des personnes ayant plus de 30 ans d'ancienneté.

Les frais de mission de déplacement et de réception sont tous justifiés : indemnités kilométriques versés aux personnels, financement des formations, organisation d'événements au profit des patients, recrutement des médecins, etc.

**Notre engagement consiste à garantir des soins de qualité**, certifiés par la Haute autorité en Santé (HAS) en privilégiant la proximité, le domicile des patients et la préparation à la greffe rénale.

**C'est notre responsabilité d'aujourd'hui et de demain.**